MRC DE ROUSSILLON

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

LIMITE DE LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE

RAYON DE 500m À L'INTÉRIEUR DUQUEL LES NOUVELLES UNITÉS D'ÉLEVAGE SONT INTERDITES

RAYON À L'INTÉRIEUR DUQUEL LES NOUVELLES UNITÉS D'ÉLÉVAGE POSSÉDANT UNE CHARGE D'ODEUR SUPÉRIEURE À 0,8 (PARAMÈTRE C) SONT INTERDITES

DIRECTION DES VENTS DOMINANTS

LIMITE MUNICIPALE

PLAN 29

ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE ET RAYONS DE PROTECTION AUTOUR DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION

30 JUIN 2004

1:30000